



SNUipp-FSU 23

Comité Technique Paritaire Départemental Mardi 6 septembre 2011 Déclaration préalable du SNUipp-FSU23



SNUipp-FSU 23

La rentrée 2011, comme les précédentes, voit la Creuse encore une fois privée de trop nombreux enseignants. Ce sont 30,5 postes qui ont été supprimés depuis 2009 (pour seulement une centaine d'élèves en moins). Le constat de rentrée est clair : l'École creusoise n'est plus en capacité d'assurer les missions qui lui sont confiées. A défaut de pouvoir assumer l'obligatoire, vous avez déjà été contraint de prioriser les missions : le remplacement des maîtres absents ou la formation continue ? L'aide administrative ou l'accompagnement des élèves en situation de handicap ? Qu'en sera-t-il cette année ?

Les besoins sont énormes :

Sannat : pour la deuxième année consécutive, l'école de Sannat fait sa rentrée avec près de 30 élèves prévus de la toute petite section au CM2 pour... *un seul enseignant* ! Même si un enseignant a été mis à disposition pour la journée, en attendant les décisions du CTPD, cette situation (comparable à celle de l'an dernier) est incompréhensible !

Rougnat : l'école accueille 47 élèves pour 2 classes de la maternelle au CM2. L'EVS qui avait été recrutée fin juin a appris par les enseignants de l'école lors de la pré-rentrée qu'elle ne signerait finalement pas de contrat. L'année dernière, 2,5 postes étaient affectés à l'école ainsi qu'un EVS, cette année ce sont 2 enseignants et ... *c'est tout*.

La Nouaille/Saint Yrieix : 48 élèves attendus de la petite section au CM2 pour 2 enseignants. L'école a perdu un poste à la carte scolaire 2011.

Naillat : 82 élèves pour 3 classes. L'Inspecteur d'Académie n'ayant pas ouvert de classe pour cette rentrée, ce sont 14 élèves de toute petite section qui ne pourront être accueillis !

La Souterraine Tristan L'Hermitte : la classe de CLIS (classe pour l'inclusion scolaire d'élèves en situation de handicap), malgré les demandes répétées de consignes auprès de l'administration, a accueilli hier 13 élèves quand les textes en vigueur interdisent d'en accueillir plus de 12 : ici, l'enseignant a préféré ne pas entrer en classe dans l'attente de consignes claires.

Bellegarde : certains élèves de l'école sont accueillis à 24 dans des locaux qui, réglementairement, ne peuvent en accueillir que 18. L'administration n'a à ce jour pas apporté de solutions. Ce sont 86 élèves qui sont accueillis dans les 4 classes des écoles de Saint-Silvain Bellegarde et Bellegarde, l'absence de prise en compte des effectifs à la carte scolaire ont contraint les enseignantes à partager les CE2 entre les 2 sites.

Bonnat : 55 élèves pour 2 classes à la maternelle. La mairie a d'ores et déjà prévenu que les inscriptions de tout-petits prévues après la rentrée ne se feraient que s'il y avait une troisième classe de créée.

Gouzon élémentaire : ce sont 108 élèves qui sont accueillis dans 4 classes. Les effectifs de la maternelle de Gouzon ont pendant 2 ans conduit l'administration à affecter un moyen provisoire de rentrée avant de créer un 4ème poste définitif : ces enfants ont grandi et sont depuis en élémentaire.

Saint Priest La Feuille : 96 élèves pour 4 classes, plus 5 élèves non francophones attendus au 1er trimestre !

Saint Agnant de Versillat : 93 élèves pour 4 classes. Un demi-poste avait été attribué à l'école l'année dernière mais n'a pas été renouvelé pour cette année.

Roches/Ladapeyre : 44 élèves de la toute petite section de maternelle au CM2 pour 2 enseignants.

Aides aux élèves en difficulté : la situation des RASED reste toujours aussi catastrophique (cf cartes de la couverture des RASED en pièce jointe).

Remplacements : La plupart des remplaçants du département ont déjà une affectation à l'année ce qui conduira sans aucun doute à une nouvelle élévation du nombre d'absences non-remplacées. Déjà, un enseignant n'est pas remplacé à l'IME du Monteil Au Vicomte qui fonctionne avec 3 enseignants pour 4 classes dès la rentrée.

Sans oublier :

- nos nombreux collègues qui ont changé d'affectation le jour de la pré-rentrée, qui voient donc leurs préparations rendues caduques et doivent assurer la rentrée dans l'urgence,
- nos collègues directeurs qui ont appris par la presse syndicale que les pré recrutements d'EVS qu'ils avaient pu faire étaient eux aussi remis en cause.

La liste est longue et non exhaustive.

Ce CTPD se tient encore une nouvelle fois après la rentrée. Hier, des comptages ont eu lieu dans les écoles alors que vous disposez en temps réel des effectifs des écoles avec base-élèves :

Que peut-on attendre de ce CTPD ? De quels moyens disposez vous pour apporter des solutions à chacune de ces situations ? Dans ces conditions, que devient le rôle des délégués du personnel ?

Sachez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, qu'il ne faut pas attendre de nous une aide pour prioriser des missions essentielles que vous vous devez d'assurer pour la réussite de tous les élèves.

À Guéret, le 6 septembre 2011